



INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française,
(Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- jouir de ses droits civils et politiques.

A savoir : Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office. Les fichiers permettant cette inscription pouvant toutefois être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier son inscription.

Les autres personnes ne relevant pas de la procédure d'inscription d'office doivent déposer eux-mêmes une demande d'inscription.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- En se rendant à la Mairie du domicile avec les pièces indiquées ci-dessous,

Pièces à fournir :

- CNI
- Justificatif de domicile
- La personne

Service Accueil 02 54 70 58 00